



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le lundi 9 septembre 2024 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur John Dalzell, conseiller	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller	District 2
Monsieur Louis Dupuis, conseiller	District 4

Sont absents :

Madame Helen Morrison, conseillère	District 3
Madame Caroline Desrosiers, conseillère	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 32, la mairesse déclare la séance ouverte.

8309-09-24 2.0

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1.0 Ouverture de l'assemblée**
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour**
- 3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée**
- 4.0 Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024
- 5.0 Finances, Administration et Greffe**
 - 5.1 Journal des factures payées et des factures à payer
 - 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 août 2024
 - 5.3 Demande d'aide financière pour le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque déposée dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications
 - 5.4 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Convention d'aide financière
 - 5.5 Exemption de paiement de compensation, règlement 361-2014
 - 5.6 Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail
 - 5.7 Achat d'un véhicule électrique usagé
 - 5.8 Projet IA et résilience des villes
- 6.0 Travaux publics et voirie**
 - 6.1 Achat d'un ponceau pour le chemin des Merisiers
 - 6.2 Entente avec un promoteur pour le chemin des Potentilles
 - 6.3 Pavage de la portion du chemin des potentilles appartenant à la Municipalité



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 9 septembre 2024

- 6.4 Demande volet redressement et amélioration du PAVL 2021-2025 pour le chemin des Pinsons
- 7.0 Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 7.1 Programmations de cours - Entente intermunicipale des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut
 - 7.2 Soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse – Maxandre Choquette
- 8.0 Urbanisme**
 - 8.1 Adoption du règlement SQ-2023-01 modifiant le règlement SQ-2023 sur la circulation, le stationnement, la paix, le bon ordre et les panneaux d'arrêt
 - 8.2 Demande d'approbation toponyme « Chemin des Saules » auprès de la Commission de toponymie
 - 8.3 Nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 9.0 Sécurité publique et incendie**
 - 9.1 Adoption du règlement numéro 218-2024 concernant la prévention des incendies
- 10.0 Environnement**
 - 10.1 Engagement pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la Rivière-du-Nord
- 11.0 Divers**
- 12.0 Correspondance**
- 13.0 Période de questions**
- 14.0 Levée de la séance**

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0 Adoption du procès-verbal

8310-09-24

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 9 septembre 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

5.0 FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

8311-09-24

5.1 Journal des factures payées et des factures à payer

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

D'accepter la liste des factures payées au 31 août 2024 pour un montant de
59 298,80 \$.

Chèques numéros : 20920 à 20923 ;
Dépôts directs numéros : 2026 à 2037 ;
Prélèvements bancaires numéros : 3016 à 3022 et 3024 à 3031.

D'accepter la liste des factures à payer au 31 août 2024 pour un montant de
143 476,47 \$.

Chèques numéros : 20953 à 20978 ;
Dépôts directs numéros : 2096 à 2148.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8312-09-24

5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 août 2024

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le rapport des
dépenses au 31 août 2024.

8313-09-24

**5.3 Demande d'aide financière pour le projet de construction d'une
nouvelle bibliothèque déposée dans le cadre du Programme d'aide aux
immobilisations du ministère de la Culture et des Communications**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser le projet de construction
d'une nouvelle bibliothèque estimé à 1 701 000 \$;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications dispose
d'un programme d'aide financière aux immobilisations.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

De déposer une demande d'aide financière de 750 000 \$ dans cadre du
Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des
Communications pour la réalisation du projet de construction d'une nouvelle
bibliothèque ;



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 9 septembre 2024

D'autoriser madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière ;

D'assumer une part estimée à un minimum de 951 000 \$ du coût de construction avant taxes, dans la réalisation du projet de construction de la nouvelle bibliothèque;

D'assumer le financement ou d'en trouver une source, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8314-09-24

5.4

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Convention d'aide financière

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

Que madame Anne-Claire Robert, directrice générale soit dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8315-09-24

5.5

Exemption de paiement de compensation, règlement 361-2014 et 336-13

ATTENDU le règlement 361-2014 décrétant une dépense de 218 836 \$ et un emprunt de 164 127 \$ pour l'asphaltage du chemin de la Pineriaie ;

ATTENDU le règlement 336-2013 décrétant l'exécution de travaux sur les chemins des Merises, des Moucherolles et des Moqueurs estimés à 430 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 9 septembre 2024

ATTENDU l'article 5 et 6 desdits règlements permettent le remboursement aux propriétaires des immeubles visés dans ce dernier au renouvellement du terme en novembre 2024 ;

ATTENDU le remboursement du capital dû à l'égard du règlement 361-2014 pour les matricules 5677-60-9089, 5677-61-5306, 5679-87-0716 et 5679-95-9582.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'exempter les matricules 5677-60-9089, 5677-61-5306, 5679-87-0716 et 5679-95-9582 du paiement de la compensation imposée par le règlement 361-2014.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

Monsieur Louis Dupuis, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8316-09-24

5.6

Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a adopté une telle politique le 11 février 2019 via la résolution numéro 6615-02-19 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail ;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 11 février 2019 en vertu de la résolution numéro 6615-02-19 ;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 9 septembre 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8317-09-24

5.7 **Achat d'un véhicule électrique usagé**

ATTENDU QUE le véhicule de marque Matrix, destiné au service de l'urbanisme a été acquis usagé en 2017 ;

ATTENDU le kilométrage élevé de plus de 260 000 km ;

ATTENDU QU'à plusieurs reprises la voiture cesse de fonctionner lorsque les employés l'utilisent.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

De procéder à l'acquisition d'un véhicule électrique usagé pour un budget de 25 000 \$ taxes incluses ;

Que l'achat du véhicule soit financé par le fonds de roulement sur une période d'amortissement de 5 ans ;

Que madame Anne-Claire Robert, directrice générale soit autorisée à signer tous les documents pour l'acquisition du véhicule ;

Que madame Anne-Claire Robert, directrice générale ou monsieur Luc Saint-Gelais, coordonnateur aux travaux publics soient autorisés à signer tous les documents nécessaires auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ) pour effectuer le transfert des immatriculations.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8318-09-24

5.8 **Projet IA et résilience des villes**

ATTENDU l'impact des changements climatiques sur la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs autant sur nos diverses infrastructures qu'en lien avec la sécurité civile de nos citoyens ;

ATTENDU le projet mené par l'Institut de la Résilience et de l'innovation urbaine (IRIU) en collaboration avec le Programme mondial de résilience des villes d'ONU-Habitat (CRGP), IVADO, MILA et le Pôle sur la ville résiliente de l'UQAM ;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectif la création de solutions d'IA innovantes adaptées aux besoins spécifiques des municipalités afin de devenir plus résilients face aux crises climatiques, tout en respectant la confidentialité et la sécurité des données ;



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 9 septembre 2024

ATTENDU l'invitation reçue pour Sainte-Anne-des-Lacs de participer à cette recherche moyennant une contribution de 856 \$ calculé en fonction du nombre d'habitants.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De procéder au paiement de la contribution de 856 \$;

D'autoriser madame Anne-Claire Robert, directrice générale à signer la lettre d'intention pour confirmer la participation de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs au projet « L'intelligence artificielle au service de la résilience des villes du Québec ».

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-13000-494.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8319-09-24

6.1 Achat d'un ponceau pour le chemin des Merisiers

ATTENDU la nécessité de procéder au remplacement du ponceau sur le chemin des Merisiers cette année ;

ATTENDU la difficulté de trouver un fournisseur en mesure de nous livrer le ponceau cette année ;

ATTENDU la politique de gestion contractuelle.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'acheter le ponceau chez Boisclair au coût de 60 200,91 \$.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 23-040000-721.

8320-09-24

6.2 Entente avec un promoteur pour le chemin des Potentilles

ATTENDU la nécessité de signer une entente promoteur en vertu du règlement numéro 337-4-2024 concernant le chemin des Potentilles, pour le prolongement du chemin.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser madame Anne-Claire Robert, directrice générale et madame Catherine Hamé, mairesse à signer l'entente promoteur conformément au règlement numéro 337-4-2024.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 9 septembre 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8321-09-24

6.3

Pavage de la portion du chemin des potentilles appartenant à la Municipalité

ATTENDU la conclusion d'une entente promoteur pour une partie du chemin des Potentilles qui sera cédé la Municipalité ;

ATTENDU QU'une partie du chemin des Potentilles appartenant à la Municipalité n'est pas pavé ;

ATTENDU la conclusion d'une entente avec le promoteur du projet du chemin des Potentilles afin de faire paver la partie appartenant à la Municipalité au même moment que les travaux d'asphaltage prévu pour la portion du chemin visée dans l'entente promoteur ;

ATTENDU les économies que la Municipalité réalisera en ayant les équipements et l'expertise déjà sur place afin d'effectuer les travaux ;

ATTENDU la ventilation des étapes de réalisation et des quantités suivantes:

- 165 mètres linéaires de chemin ;
- Recharge granulaire en MG-20 MTQ (50 à 100 mm d'épaisseur) ;
- Préparation de la surface granulaire avant le pavage ;
- Pavage couche unique ESG-14 PG 58H-34 (65 mm) 95 % ;
- Mise en forme des accotements ;
- Raccordement au pavage existant (trait de scie)

ATTENDU QU'aucun travaux de déboisement et qu'aucune intervention dans les fossés ne sera nécessaire ;

ATTENDU QUE l'offre pour ces travaux est de 74 976.06 \$ taxes en sus ;

ATTENDU QUE les travaux doivent être réalisés avant la saison hivernale ;

ATTENDU le règlement de gestion contractuelle permettant de contracter un contrat de gré à gré lorsque le montant de ce dernier est en dessous du seuil établi par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU la signature d'une signature de la déclaration d'intégrité par le fournisseur préalablement à l'attribution du contrat.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accorder un contrat pour de travaux de préparation et de pavage de la chaussée pour 165 mètres linéaires à McLayer Inc. ;

Que madame Anne-Claire Robert, directrice générale obtienne la signature des documents nécessaires avant d'attribution du contrat ;

Que les travaux soient financés au moyen d'un règlement d'emprunt conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ou, si la procédure ne peut être complétée dans les délais, par le fonds de roulement sur une période d'amortissement de 10 ans.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 9 septembre 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8322-09-24

6.4

**Demande volet redressement et amélioration du PAVL 2021-2025 pour
le chemin des Pinsons**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, de confirmer l'engagement de la Municipalité à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité Durable.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

7.0

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8323-09-24

7.1

**Programmations de cours - Entente intermunicipale des municipalités
de la MRC des Pays-d'en-Haut**

ATTENDU la signature d'une entente entre plusieurs municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut pour la programmation des cours par le Service de loisirs de chacune d'elle ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs fait partie de cette entente aux termes de sa résolution numéro 7919-08-2023 ;



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 9 septembre 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire se joindre à cette entente en date du 1^{er} août 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'inclure la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard à l'entente intermunicipale ;

Que les termes et conditions de l'entente soient respectés par la Municipalité adhérente ;

Que la fin de l'addenda soit la même que la fin du protocole d'entente ;

Que madame Anne-Claire Robert, directrice générale et madame Catherine Hamé, mairesse soient autorisées à signer tous les documents pour réaliser la présente.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

Monsieur Louis Dupuis, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8324-09-24

7.2 **Soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse - Maxandre Choquette**

ATTENDU QUE Maxandre Choquette, citoyenne de Sainte-Anne-des-Lacs, a participé à une compétition nationale en ski alpin le 24 mars dernier au Mont Saint-Anne ;

ATTENDU QUE le conseil municipal porte la voix des citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs pour transmettre à Maxandre Choquette nos plus sincères félicitations ;

ATTENDU la politique de soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De lui remettre une bourse de 300 \$ pour sa participation à une compétition internationale de ski alpin.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

Monsieur Louis Dupuis, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-11001-970.

8.0 **URBANISME**

8325-09-24

8.1 **Adoption du règlement SQ-2023-01 modifiant le règlement SQ-2023 sur la circulation, le stationnement, la paix, le bon ordre et les panneaux d'arrêt**

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement SQ-2023-01 modifiant le règlement SQ-2023 sur la circulation, le stationnement, la paix, le bon ordre et les panneaux d'arrêt lors de la séance ordinaire du 19 août 2024.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 9 septembre 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

D'adopter le règlement SQ-2023-01 modifiant le règlement SQ-2023 sur la circulation, le stationnement, la paix, le bon ordre et les panneaux d'arrêt.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8326-09-24

8.2

**Demande d'approbation toponyme « Chemin des Saules » auprès de la
Commission de toponymie**

ATTENDU la construction d'un nouveau chemin situé sur une partie du lot 6 269 902, dans le prolongement du lot 1 920 952. Ce dernier lot faisant partie du chemin de la Paix ;

ATTENDU QUE le lot 1 920 952 est un petit bout de chemin qui est perpendiculaire au résidu du chemin de la Paix ;

ATTENDU QU'il y a lieu de favoriser l'intégrité du toponyme sur un même tronçon de chemin ;

ATTENDU QUE certaines propriétés qui seront desservies au sud-ouest du Lac Parent, ont des chemins dont la nomination commence par la lettre "S";

ATTENDU QUE le promoteur entend promouvoir la plantation de saules dans le secteur desservi par le chemin.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

De présenter une demande d'officialisation auprès de la Commission de toponymie du Québec afin de désigner le lot 1 920 952 et son prolongement comme étant le chemin des Saules.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8327-09-24

8.3

Nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU la vacance du poste numéro 6 au sein du CCU ;

ATTENDU la réception d'une (1) candidature et la recommandation du comité de sélection.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

De nommer monsieur André Gélinas au poste numéro 6 du CCU.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 9 septembre 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

8328-09-24

9.1 Adoption du règlement numéro 218-2024 concernant la prévention des incendies

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 218-2024 concernant la prévention des incendies lors de la séance ordinaire du 19 août 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

D'adopter le règlement numéro 218-2024 concernant la prévention des incendies.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

10.0 ENVIRONNEMENT

8329-09-24

10.1 Engagement pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la Rivière-du-Nord

ATTENDU l'importance d'assurer un accès à une eau de qualité pour les générations actuelles et futures ;

ATTENDU QUE la qualité de l'eau favorise le maintien d'une biodiversité saine et permet de rendre de nombreux services écologiques aux communautés ;

ATTENDU la nécessité d'entreprendre des actions qui ne visent pas uniquement la Rivière-du-Nord, mais plutôt, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant ;

ATTENDU l'ambition d'aller au-delà des exigences gouvernementales actuelles ;

ATTENDU le souhait d'assurer la pérennité de la présente déclaration au-delà des mandats de quatre ans des élections.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'appuyer la démarche d'élaboration d'un plan d'action afin d'assurer une meilleure qualité de l'eau du bassin versant de la Rivière-du-Nord pour les générations actuelles et futures.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 9 septembre 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

11.0 DIVERS

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT

20 H 19

FIN

21 H 25

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller propose la levée de la séance.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale,
Greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

